

Kit #1 Le PLUi-H, c'est quoi ?

Ensemble,  
l'Avenir!  
construire

► Plus d'infos sur  
[www.cazbm.fr](http://www.cazbm.fr)

Avec le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat**, les élus, habitants et entreprises de la CA2BM dessinent ensemble le territoire de demain.



## Le PLUi : qu'est ce que c'est ?

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelon intercommunal qui constitue la feuille de route d'un territoire.

## Les enjeux : partager une vision commune

C'est une démarche collective qui permet de préfigurer une vision commune. Elle a pour objectif de mettre en cohérence les politiques publiques, en unifiant les forces et en tenant compte des stratégies locales.

Les 46 communes de la CA2BM sont concernées. Leurs représentants sont les acteurs indispensables à l'élaboration de ce véritable projet de territoire !

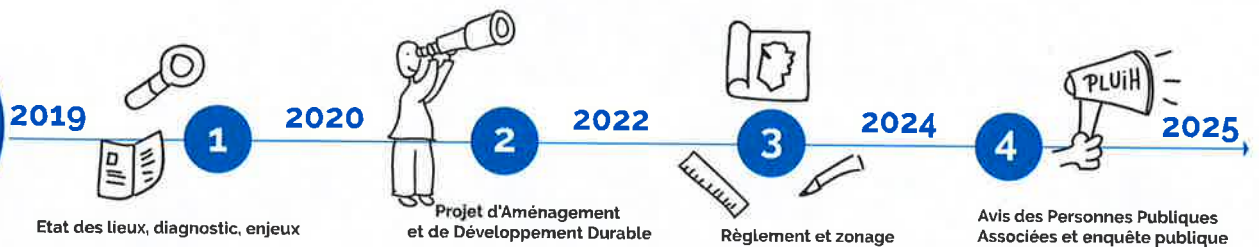


*Le PLUi-H  
respecte la  
diversité et les  
spécificités  
des communes  
membres !*

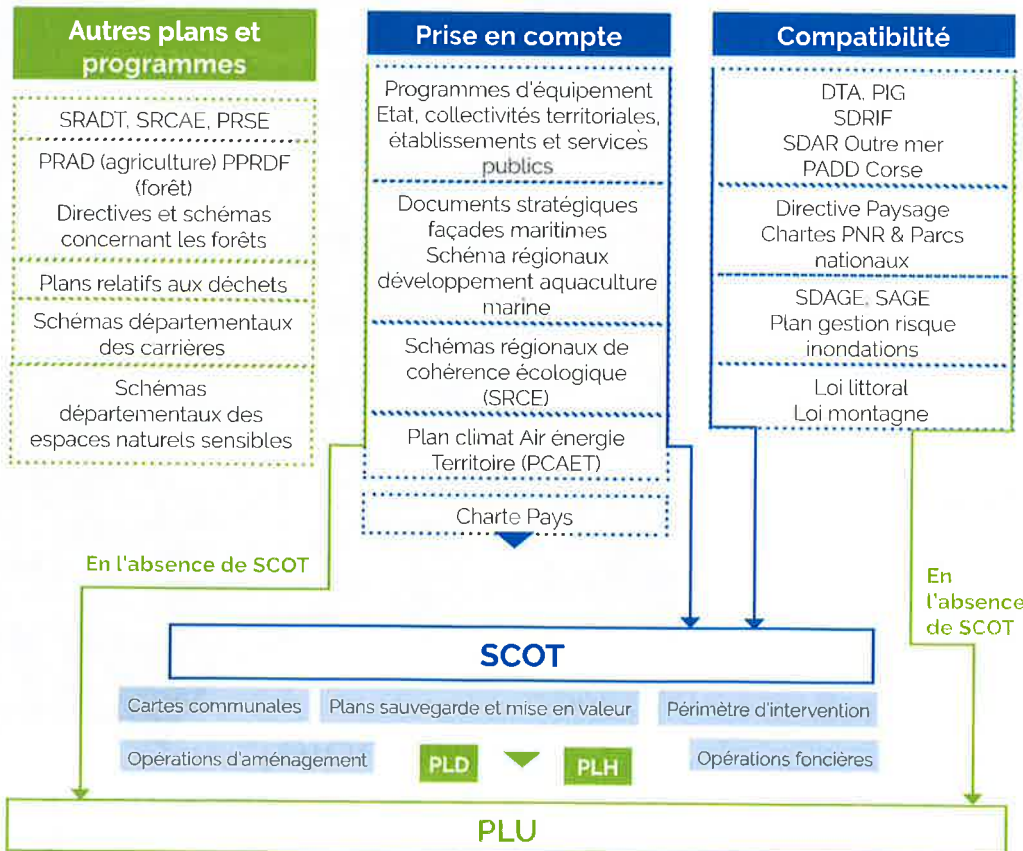
La CA2BM aujourd'hui :

- ▶ 24 communes ont un PLU
- ▶ 5 communes un POS
- ▶ 4 communes une carte communale
- ▶ 13 communes n'ont pas de document d'urbanisme et sont soumises aux dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU)
- ▶ 1 PLUi en cours de finalisation

## Un PLUi-H, 4 phases !



## PLU, carte communales, SCOT, PLH... Quelle cohérence ?



## PLUi + PLH = PLUi-H

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Depuis la loi Grenelle II, le PLUi peut fusionner avec le Programme Local de l'Habitat (PLH). Cela permet une simplification des démarches administratives et apporte plus de clarté dans la mise en oeuvre des deux documents. Le PLH apporte au PLUi une réflexion quantitative et qualitative en terme d'habitat.

**A terme, le PLUi-H de la CA2BM se substituera aux autres documents d'urbanisme (PLU, POS, etc.) des 46 communes.**

## Une démarche concertée

Par délibération n° 2017-49 du 6 avril 2017, le Conseil communautaire de la CA2BM a défini les modalités de la concertation.

### Objectifs :

- ▶ Permettre au public, tout au long de la démarche d'avoir accès à l'information,
- ▶ De partager le diagnostic du territoire,
- ▶ D'être sensibilisé aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- ▶ D'alimenter la réflexion et d'enrichir le projet,
- ▶ De s'approprier au mieux le projet.

## Rendez-vous avec le PLUi-H !

Pour dessiner et construire le PLUi-H ensemble, de nombreux outils et rendez-vous sont prévus :

- ▶ Des conférences pédagogiques destinées aux élus et acteurs du territoire,
- ▶ Des ateliers inter-élu-es,
- ▶ Des "apéros-débat" ouverts aux habitants,
- ▶ Des réunions publiques sur tout le territoire,
- ▶ Des outils d'information tout au long de la démarche.

**RDV sur [www.CA2BM.fr](http://www.CA2BM.fr)**

## Le rôle des élus : acteurs de premier plan

La réussite du PLUi-H repose essentiellement sur l'implication des élus communaux et leur mobilisation pour :

- ▶ Participer et contribuer aux débats et aux réflexions,
- ▶ Relayer les informations auprès de leur conseil municipal,
- ▶ Sensibiliser et informer les habitants.

- Des kits pédagogiques et des documents d'information sont à votre disposition sur simple demande et sur le site web de la CA2BM

- Des registres sont disponibles dans chaque mairie pour recevoir les remarques et contributions des habitants.

Ensemble,  
**l'Avenir!**